



Gratification de stage

La collectivité va accueillir pendant 18 semaines un stagiaire de la MFR de Mauléon au sein du service technique et plus précisément en espace vert pour l'année scolaire 2022-2023. Pour les stages supérieurs à 3 mois, la collectivité a l'obligation de verser une gratification. Le Conseil accepte donc de verser 245 € par mois au stagiaire.

Approbation du rapport de la CLECT-Commission Locale des Charges Transférées

Lors du Conseil Communautaire du 20 janvier, des modifications ont été apportées aux statuts de la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine concernant la restitution :

- du site de la Fazillère et des abords de Sèvre à la Commune de Vernoux en Gâtine,
- du site du Terrier du Fouilloux à la Commune de Saint-Martin du Fouilloux,
- des ouvrages hydrauliques aux Communes de Parthenay,
- de la compétence « aménagement, entretien, et valorisation des sentiers de randonnée »,
- de la compétence « participation et accompagnement des structures d'accompagnement et d'insertion professionnels des jeunes dont les écoles de la deuxième chance ».

Le Conseil approuve donc les conclusions du rapport de la CLECT

Acquisition de chemin appartenant à la CCPG

Le Conseil accepte l'acquisition d'un chemin qui était propriété de la CCPG, à l'euro symbolique.

Petite Ville de Demain : attribution du Marché : Plan guide.

Une consultation a été lancée début juillet, afin de retenir l'entreprise qui assurera l'élaboration du plan guide de la collectivité. Une seule offre a été reçue. La cheffe de projet « Petite Ville de demain » a présenté le résultat de l'analyse à la commission d'Appels d'offre qui s'est réunie ce même jour. Le Conseil Municipal a décidé de valider

l'offre de l'Atelier KEBE de Saint-Herblain incluant les variantes optionnelles, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant à un coût total maximal de 52 850 € HT. Les élus ont validé le plan de financement proposé et ont chargé le Maire d'effectuer les demandes de subventions auprès de la banque de territoires pour 50% et du Conseil départemental pour 30% ;

MDS : attribution des marchés de travaux

Une consultation a été lancée début juillet, afin de retenir les entreprises qui assureront les travaux de construction de la Maison de Santé. Luc Cogny, Architecte, a procédé à l'analyse des offres et la commission « Appel d'offres » a présenté ses propositions au Conseil Municipal. Ce dernier a décidé de valider les offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, pour un coût total de 1 398 950,55 € HT, soit 1 678 740.66 € TTC.

Débat sur les orientations du PADD du PLUI

Le code de l'urbanisme prévoit que les PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) comportent un Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD). Ce PADD définit notamment :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Quelques remarques, jugées insuffisantes, ont été apportées par les élus, ce point sera donc revu ultérieurement.

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET.

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

05 49 63 70 15

secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 10 octobre 2022 à 20h30

Pomm'Expo 2022 :

Après 2 ans d'interruption, la prochaine édition Pomm'Expo aura lieu du samedi 8 au dimanche 16 octobre 2022.

Point sur les travaux et chantiers en cours

- Un candidat a été retenu pour le poste de responsable des Services Techniques. Il intégrera l'équipe à partir du 1^{er} octobre 2022.
- Un rendez-vous a eu lieu avec le service des domaines pour l'estimation de la piscine et une éventuelle vente.
- Une discussion a été engagée avec l'association Pomm'Expo pour revoir la répartition des tâches qui impactaient trop les services administratifs.
- Le pont près de l'espace naturel a été réaménagé par les services techniques. Les élus complimentent le travail fourni.

Point des commissions

Finances et budgets : La prochaine réunion est fixée le 3 octobre à 20h30.

Personnel Communal : Une réunion est prévue le 4 octobre à 18h.

CCAS : Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juin 2022 à 16h.

Questions et informations diverses

La Galucherie : un courrier rédigé par les habitants de ce hameau a été envoyé au Conseil. Il concerne les problèmes d'évacuation des eaux de pluie, causant alors des dégradations sur la route et des inondations dans les sous-sols de certaines maisons.

Spectacle :

Monsieur le Maire vous demande de noter une date importante dans votre agenda.

**Vendredi 24 février 2023
20h30**

**Salle ALAUNA 21
« DES CHANSONS PLEIN LA
TETE »**

Venez découvrir un spectacle destiné à ravir les spectateurs de tous les âges.

Il sera animé par des chanteurs issus des émissions de télé. Vous pourrez reprendre avec eux, des tubes d'hier, d'avant-hier et d'aujourd'hui. Les artistes seront sur scène bénévolement et l'ensemble des fonds collectés sera reversé à une association caritative.